



## ARRÊTÉ

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

portant création du bureau de vote électronique pour l'élection  
au comité technique de l'académie de Versailles

⌘ ⌘

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**La Rectrice de l'académie de Versailles,  
Chancelière des Universités**

Reclorat  
3 boulevard de Lesseps  
78017 Versailles Cedex

**Vu** le décret n° 2011- 95 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'État ;

**Vu** le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par Internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

**Vu** l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est institué un bureau de vote électronique pour l'élection au comité technique de l'académie de Versailles.  
Il exerce les compétences fixées par les décrets et l'arrêté susvisés.

**Article 2** - Le bureau de vote électronique, mentionné à l'article 1<sup>er</sup> , est institué pour les élections fixées du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018.

**Article 3** - Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :  
1 -Présidente, Mme Marine LAMOTTE D'INCAMPS; secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Versailles

2 - Secrétaire, Mme MACRESY DUPORT Claudine, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'académie de Versailles



2 / 2

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

1. M.	Nicolas	RUSSEIL	SUD éducation
2. Mme	Tristan	BRAMS	Sgen-CFDT
3. Mme	Bénédicte	CHABANAT	A. & D. CFE CGC
4. M.	Damien	GLEMAREC	UNSA Education
5. Mme	Melinda	SAUGER	FNEC-FP-FO
6. M.	Frédéric	MOREAU	CGT Educ'action
7. M.	Jamal	HADIR	Les syndicats e.i.L Convergence
8. M.	Franck	BOMPARD	SNCL
9. Mme	Virginie	PELLERIN	SNPTES
10. Mme	Sophie	VENETITAY	FSU
11. Mme	Anna	DELMON	SNALC

**Article 4** -Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage dans les services académiques.

Fait à Versailles, le **19 NOV. 2018**

  
Charline AVENEL